



Du 10 septembre au 30 septembre 2025

**Une TaHoma® switch offerte
pour l'achat minimum de 2 volets VELUX motorisés**

Offre limitée aux 500 premières participations.

La société SOMFY ACTIVITES SA, société anonyme au capital de 35.000.000,00 €, dont le siège social est situé 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 CLUSES, immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro 303 970 230, et

La société VELUX FRANCE SAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 1 rue Paul Cézanne, 91420 Morangis, immatriculée au RCS d'Évry sous le numéro 970 200 044, (ci-après « les Sociétés Organisatrices »),

Organisent conjointement, **du 10 septembre au 30 Septembre 2025**, une offre promotionnelle avec obligation d'achat intitulée « **Opération Somfy x VELUX Leroy Merlin** » ci-après (« l'offre »).

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Achetez simultanément, dans un magasin Leroy Merlin participant et dans les dates de l'offre, 2 volets VELUX motorisés listés en annexe 1, **et recevez une TaHoma® switch Somfy** (référence 1870595) d'un montant de 199€ grâce à un code promotionnel valable sur la boutique Somfy (<https://boutique.somfy.fr/>) jusqu'au 31/03/2026. (« Gain »).

Cette offre est valable pour tout achat effectué entre le 10 septembre et le 30 septembre 2025 en France Métropolitaine (Corse incluse), pour les achats réalisés exclusivement dans les enseignes Leroy Merlin

L'offre est limitée aux 500 premières participations conformes et à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail, même numéro de téléphone).

Elle se terminera alors dès lors que la 500ème participation conforme est atteinte. Un compteur sur le site vous permettra de savoir si le nombre de participations conformes a été atteint.

L'offre est non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours. Les revendeurs ne peuvent pas faire de demande de remboursement au nom et à la place du client final.

Les produits éligibles à l'offre sont listés en annexe 1 du présent règlement. Seuls ces produits sont pris en considération pour le décompte du minimum d'achat exigé et pour déterminer le droit du participant à bénéficier de l'offre.

2. VALIDATION DE LA PARTICIPATION



La participation à l'offre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute personne s'inscrivant selon les modalités ci-après en vue de bénéficier de l'offre est désignée sous le terme « Participant ».

Chaque Participant doit s'inscrire et participer personnellement à l'offre et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé. A défaut, sa participation sera annulée.

Toute demande devra être effectuée sur le site www.offres.somfy.fr/velux avant le 14 octobre 2025 (23h59).

Les Participants doivent s'assurer de la validité des informations transmises pour leur inscription. Sera considérée comme nulle toute demande illisible, incomplète, et/ou transmise après la date limite et/ou non accompagnée des pièces requises. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter le Participant entraîneront l'annulation de la participation concernée. Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, VELUX et Somfy se réservent le droit, ce que tout Participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

L'ensemble des modalités du présent règlement doit impérativement être respecté afin que la participation soit validée. Le non-respect des conditions définies au présent règlement entraîne la disqualification et l'annulation de la participation, sans préjudice de toute autre action que VELUX et Somfy pourraient décider d'engager.

3. QUI PEUT PARTICIPER ?

L'offre est réservée aux clients finaux consommateurs¹ majeurs résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Ne peuvent participer à l'offre : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins professionnelles, c'est à dire entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel, mais également les membres du personnel de Somfy ou VELUX, ses associés, ses mandataires sociaux et ses employés ainsi que leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale toutes les sociétés et leurs préposés ayant participé à la mise en œuvre de l'offre directement ou indirectement.

¹ Est qualifié de consommateur, au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

4. OÙ ACHETER DES PRODUITS ÉLIGIBLES ?

Seuls les produits listés en annexe acquis auprès des enseignes et sur les sites suivants permettent de participer à l'offre :



- Le site Leroy Merlin : <https://www.leroymerlin.fr/>
- Les points de vente Leroy Merlin

Cette offre n'est pas applicable en cas d'achat des produits éligibles sur une marketplace² sur laquelle VELUX n'est pas revendeur direct de ces produits.

² Une Marketplace (ou place de marché) désigne toute plateforme ou site internet qui met en relation des acheteurs, particuliers ou professionnels, avec de multiples vendeurs indépendants moyennant une commission prélevée sur leurs ventes.

5. COMMENT PARTICIPER ?

1. **ACHETEZ simultanément** entre le **10/09/2025** et le **30/09/2025** inclus 2 volets VELUX motorisés minimum parmi les références éligibles **auprès des enseignes ou sites marchands participants à l'offre tels que définis à l'article 4 du présent règlement.**
2. **CONNECTEZ-VOUS** sur le site www.offres.somfy.fr/velux entre le **10/09/2025** et le **14/10/2025** minuit muni de votre preuve d'achat et de vos codes-barres.
3. **COMPLETEZ** le formulaire de participation en ligne en indiquant vos coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse postale, email, numéro de téléphone).
4. **TELECHARGEZ**
 - Votre facture d'achat des produits VELUX comportant la date d'achat, le prix des produits et l'enseigne ou site marchand. Ces informations devront impérativement être entourées par vos soins sur la copie de votre facture qui nous sera transmise.
 - La photo de vos codes-barres (EAN) à 13 chiffres se trouvant sur l'emballage du produit.
5. **VALIDEZ** votre inscription et conservez votre e-mail de confirmation

6. VOTRE GAIN

Un e-mail et un SMS de confirmation contenant un code promotionnel vous permettant de commander la TaHoma[®] switch (référence 1870595) vous seront adressés dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la réception de votre



dossier sous condition que l'ensemble des justificatifs soient conformes. Une fois le code reçu, rendez-vous sur le site <https://boutique.somfy.fr> et ajoutez au panier la TaHoma® switch (référence 1870595). Dans votre panier, cliquez sur « Entrer votre code promo » et saisissez le code. Une réduction de 100% s'appliquera à la prime. Validez votre commande et le produit vous sera envoyé selon les modalités de livraison prévues sur la boutique Somfy (<https://boutique.somfy.fr/>). Le code est valable jusqu'au 31/03/2026.

7. FRAUDES / EXCLUSIONS

Le participant certifie que ses coordonnées envoyées à VELUX et Somfy sont exactes et complètes. Les participants sont informés que les informations qui leurs sont demandées sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

VELUX et Somfy pourront annuler ou suspendre les participations et attributions, voire l'offre, le cas échéant, et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée, dans les cas suivants :

- Fausse déclaration ou déclaration erronée, inexacte, mensongère et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des attributions ;
- Envoi de plusieurs participations ;
- Constatation d'un comportement suspect et/ou déloyal qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données de l'offre, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc.

VELUX et Somfy sont seules décisionnaires de l'exclusion ou de la réintégration des participants concernés au regard des informations en leur possession. En cas de sanction ou de réclamation, il appartient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

8. RESPONSABILITÉ

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15/11/2025.

VELUX et Somfy se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler l'offre en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

En cas de lot ou dotation, VELUX et Somfy se réservent le droit de le remplacer par un de même nature ou de valeur équivalente si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée. Les gagnants seront seuls responsables des conséquences de la possession ou de l'utilisation dudit lot ou de ladite dotation. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en monnaie fiduciaire ou scripturale, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Les lots ou dotations perdu(e)s pour cause de non-conformité irrémédiable de la participation seront remis en jeu



lorsque la non-conformité apparaît avant la fin de l'offre ; lorsque la non-conformité apparaît après la date de fin de l'offre, VELUX et Somfy pourront en disposer librement. Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie du lot/de la dotation gagné(e) ou en cas de retour à VELUX et Somfy pour quelque raison que ce soit le lot/la dotation est considéré(e) comme abandonné(e) et le gagnant en perd le bénéfice complet et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. Il ne sera procédé à aucune remise en jeu et VELUX et Somfy pourront en disposer librement.

La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il est expressément rappelé que Internet n'est pas un réseau sécurisé.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique ainsi que ledit équipement contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des participants se fait sous leur entière responsabilité.

VELUX et Somfy ne peuvent être tenues pour responsables :

- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'offre ou ayant endommagé le système d'un participant, de toute interruption ou d'erreurs informatiques quelconques.
- De tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'offre, pour une raison qui ne lui serait pas imputable ou qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. En cas de dysfonctionnement technique VELUX et Somfy se réservent le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la session au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.
- De l'absence de prise en compte des données relatives à l'inscription d'un participant qui ne lui parviendraient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.
- De survenance d'événements présentant les caractères de force majeure privant partiellement ou totalement les gagnants de la participation à l'offre.
- Le cas échéant, en cas d'impossibilité pour un gagnant de prendre possession de son lot ou sa dotation en raison du non-respect des modalités prévues au présent règlement, ou si le gagnant reste indisponible ou dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols par les services de La Poste ou tout autre transporteur similaire mais également en cas d'incident ou de tout dommage survenant aux gagnants à l'occasion de leur jouissance.

VELUX et Somfy précisent que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de VELUX et Somfy. Dans ce cas, VELUX et Somfy ne sauraient assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

9. FRAIS DE PARTICIPATION ET CONSULTATION DU RÉGLEMENT

Les frais de connexion engagés pour la participation au concours sont à la charge du participant. Le règlement est disponible à l'adresse sur : www.offres.somfy.fr/velux



10. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), les données collectées à l'occasion de votre inscription à l'offre sont utilisées par Somfy, en tant que responsable du traitement, pour les finalités suivantes : gérer, contrôler la validité de votre participation, vous contacter pour l'attribution de votre gain et le cas échéant pour votre lot ou dotation, gérer les éventuelles réclamations et cas de fraudes, vous envoyer des informations sur des produits et services susceptibles de vous intéresser dans le respect de vos choix à cet égard. Vous êtes libre de ne pas transmettre vos données à caractère personnel mais en l'absence de vos données nous ne pourrions pas traiter votre demande d'inscription à l'offre.

Vos données seront conservées pour la durée nécessaire à la poursuite de la finalité correspondante, soit jusqu'au mois suivant la clôture de l'offre.

Selon la finalité poursuivie, les bases légales permettant la réalisation des traitements peuvent être les suivantes : votre consentement préalable, notre intérêt légitime ou pour l'attribution d'un remboursement ou d'une dotation l'exécution du contrat que constitue ce règlement.

Somfy communique vos données au personnel habilité de Somfy, dans le cadre de leurs missions habituelles, et à la société prestataire de service « Qwamplify Activation », SAS au capital de 3 088 544 euros, immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 832 225 122 dont le siège social est situé au 135 Avenue Victoire, 13790 Rousset, agissant en qualité de sous-traitant au nom et pour le compte de Somfy, aux fins notamment de gérer les offres et jeux concours proposés sur le site.

Vous disposez, dans les conditions prévues par la réglementation, des droits suivants sur vos données : droit d'accès aux données traitées, de rectification et le cas échéant, droit à l'effacement, droit d'opposition aux données traitées, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données. Vous disposez en toute circonstance du droit de vous opposer aux traitements de données réalisés à des fins de prospection commerciale.

Vous disposez également du droit de définir des directives concernant le sort de vos données après votre décès. Ces droits peuvent être exercés auprès de notre Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter à l'adresse dpo@somfy.com.

Enfin, nous devons vous informer que vous disposez du droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité compétente, en France il s'agit de la CNIL.

Nous vous garantissons que les données collectées ne sont pas transférées dans des Etats tiers en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen en dehors des transferts intragroupes réalisés conformément à l'article 46 du RGPD, et garantis par les clauses contractuelles types de la Commission européenne.

11. DISPOSITIONS DIVERSES



Sauf disposition impérative contraire, les litiges relatifs à l'interprétation ou l'exécution du présent règlement seront soumis aux tribunaux français compétents de l'ordre judiciaire.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Si une stipulation du présent règlement s'avérait nulle, les autres stipulations, ainsi que le règlement lui-même conserveraient leur force et leur portée.

ANNEXE 1 : RÉFÉRENCES ÉLIGIBLES

Code barre produit VELUX	Référence article Produit VELUX	Code article Leroy Merlin France
5 702 326 108 150	SML 6 0000S	68474231
5 702 326 108 204	SML 9 0000S	68474224
5 702 326 107 221	SML CK010000S	16960202
5 702 326 107 252	SMLCK02 0000S	68474210
5 702 326 107 290	SMLCK04 0000S	68474203
5 702 326 107 511	SMLMK04 0000S	68474196
5 702 326 107 542	SMLMK06 0000S	68474182
5 702 326 107 573	SMLMK08 0000S	68474175
5 702 326 107 900	SMLSK06 0000S	68474161
5 702 326 107 955	SMLSK08 0000S	68474154
5 702 326 108 013	SMLUK04 0000S	68474140
5 702 326 108 068	SMLUK08 0000S	68474133
5 702 326 109 201	SSL 6 0000S	68474336
5 702 326 109 232	SSL 9 0000S	68474322
5 702 326 108 259	SSL CK010000S	16487506
5 702 326 108 297	SSLCK02 0000S	68474315
5 702 326 108 358	SSLCK04 0000S	68474301
5 702 326 108 549	SSLMK04 0000S	68474294
5 702 326 108 570	SSLMK06 0000S	68474280
5 702 326 108 600	SSLMK08 0000S	68474273
5 702 326 108 952	SSLSK06 0000S	68469646
5 702 326 108 983	SSLSK08 0000S	68474266
5 702 326 109 065	SSLUK04 0000S	68474252
5 702 326 109 096	SSLUK08 0000S	68474245
5 702 328 826 458	SSS CK010000S	82669418
5 702 328 826 465	SSS CK020000S	82669419
5 702 328 826 472	SSS CK040000S	82669420
5 702 328 826 526	SSS MK040000S	82669425
5 702 328 826 533	SSS MK060000S	82669426

somfy®

VELUX®



5 702 328 826 540	SSS MK080000S	82669435
5 702 328 826 595	SSS PK060000S	82669448
5 702 328 826 601	SSS PK080000S	82669457
5 702 328 826 618	SSS PK100000S	82669458
5 702 328 826 649	SSS SK060000S	82669469
5 702 328 826 656	SSS SK080000S	82669432
5 702 328 826 670	SSS UK040000S	82669434
5 702 328 826 687	SSS UK080000S	82669443